

1986/5

H510
006

CI000306

K010

ISR/CT

JOURNEES DE REFLEXION SUR LES NOUVELLES
POLITIQUES DU SECTEUR RURAL ET LEURS
IMPLICATIONS POUR L'I.S.R.A.

NOTE SECTORIELLE SUR LA NOUVELLE
POLITIQUE FORESTIERE

SAINT-LOUIS DU SENEGAL
29 SEPTEMBRE - 4 OCTOBRE 1986

I - RESUME DU PLAN DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT FORESTIER

La stratégie de développement a été définie à partir d'un diagnostic qui a permis de cerner les besoins en produits forestiers du pays. Pour cela, des bilans ont été établis et des perspectives dégagées. Des mesures ont été prises pour le rétablissement de l'équilibre aussi bien pour le court, le moyen que le long termes.

Ces mesures cherchent :

- à définir une politique à long terme basée sur la satisfaction des buts fondamentaux et par la prise en compte des politiques nationales (aménagement du territoire, développement régional, développement rural, énergie, etc...) ;*
- à proposer une stratégie basée sur les grands types d'actions envisageables pour promouvoir le développement forestier en précisant les principales modalités de réalisation de ces actions ;*
- à définir une série d'objectifs quantitatifs exprimés en termes de production pour les principales utilisations du bois ;*
- à proposer des actions à effectuer pour réaliser les objectifs en satisfaisant aux principes de la politique proposée, ces actions étant en général exprimées en superficie à aménager ou à reboiser.*

7 - Les buts fondamentaux

Ils s'articulent autour de six axes :

- a) améliorer la connaissance des problèmes forestiers*
- b) maintenir le potentiel forestier et les équilibres naturels*
- c) satisfaire les besoins prioritaires*
- d) améliorer les conditions de vie du milieu rural*
- e) favoriser la complémentarité de l'arbre et des activités agricoles en milieu rural*
- f) réduire la dépendance vis-à-vis de l'extérieur.*

.../....

2 - Objectifs à atteindre

- a) Réduire les déficits régionaux en bois de feu pour les populations **ru-
rales** ; cette mesure vise à réduire progressivement le déficit constaté entre les besoins des populations rurales en bois et les potentialités de **production des formations ligneuses naturelles** ;
- b) subvenir aux besoins en bois de feu des populations urbaines ; on cherche **toujours** à travers cet objectif à rationaliser le circuit de la production, du transport et de la commercialisation ;
- c) **augmenter** la part du bois national dans la consommation de bois **d'oeu-
vre** ; l'objecti f visé est de réduire les importations à partir de la **Côte-d'Ivoire** par une exploitation rationnelle et planifiée des forêts **productrices** ;
- d) développer la production des principaux produits forestiers exportables (gomme **arabique**, noix **d'anacarde**...) ; compte tenu des débouchés existants **pour** ces deux produits et des possibilités de production **déjà** prouvées, il est **souhaitable** d'augmenter les niveaux de production actuels ;
- e) préparer des projets industriels d'utilisation de la biomasse ligneuse (pâte à papier, énergie) ; ces projets ne peuvent être considérés que pour le **long** terme car les moyens financiers et humains nécessaires ne sont pas disponibles et des études de factibilité économique méritent d'être conduites ;
- f) conserver et protéger les communautés biotiques et maintenir l'équilibre des écosys tèmes naturels ; les différents assauts dont font l'objet les écosys tèmes naturels doivent être éradiqués par des actions directes (lutte contre les feux de brousse, etc. . .) et par des actions indirectes (meilleure **coopération** entre paysans et éleveurs d'une part et service forestier d'autre part, etc.. .).

3 - Stratégie d'action

Les actions à entreprendre sont :

- l'aménagement des forêts naturelles
- les chantiers nationaux de reboisement
- les plantations communautaires
- la défense et la restauration des sols
- la lutte **contre les** feux de brousse et les autres causes de dégradation de la végétation.

Des mesures d'accompagnement sont à prendre et à promouvoir pour accomplir les objectifs évoqués.

Concernant la satisfaction des besoins en bois de feu et de service, des mesures **visant** à la réduction de la consommation et celles visant à **l'augmentation** de la production sont préconisées.

Pour ce **qui** est de la production de bois d'oeuvre, un inventaire et un aménagement des forêts naturelles. la mise en exploitation rationnelle **d'un** certain nombre de **forêts** domaniales, un bilan précis des acquis de la recherche et une définition des méthodes de sylviculture appropriées, une attribution de quotas d'importation très stricte et une taxe des **suppléments d'importation** aux industriels sont les mesures souhaitables.

Concernant le développement des produits exploitables, une **organisation** et une maîtrise du conditionnement et du marché sont préconisées.

Au sujet de l'utilisation de la biomasse forestière à des fins industrielles, des **études** relatives à la fabrication de papier, une réduction de la consommation de papier et de carton, des études pour déterminer **l'intérêt** de solutions alternatives relatives au recyclage de vieux papiers, le traitement **sur place** de pâte à papier importée, etc.. . sont envisageables .

La conservation et la protection des communautés biotiques et le maintien de **l'équilibre** des écosystèmes naturels exigeront des actions directes (**campagnes** de défense et de promotion de l'arbre.. .) et indirectes (**sensibilisation** des populations aux dangers du déséquilibre des écosystèmes naturels).

pour résoudre le déséquilibre besoins/potentialités qui se traduit par une surexploitation des ressources naturelles, il est possible de concevoir des projets-types pour la production de bois en tenant compte des mesures suivantes :

- création si possible de nouvelles forêts classées
- cartographie pédoilogique des forêts classées
- aménagement des forêts classées, définition des secteurs productifs, estimation plus serrée des productions
- parallèlement, intensification et extension des activités de la recherche en particulier par la mise en place d'essais stationnels ;
- lancement d'une action intensive en milieu rural pour arriver à l'auto-suffisance dans les zones déficitaires et non surpeuplées et à l'établissement de "plantations de rente" par les particuliers, les villageois dans les zones écologiquement favorables.

4 - Définition des secteurs et projets correspondants

Les zones homogènes sont définies en fonction :

- des contraintes et potentialités des sols et du climat ;
- de l'utilisation actuelle des espaces et des ressources végétales par les populations ainsi que leurs besoins spécifiques locaux en produits forestiers de tous ordres ;
- des actions entreprises et de l'aire d'extension des projets déjà existants ;
- des objectifs définis dans le cadre de la stratégie de développement forestier retenue au niveau national ; chaque zone vise à accomplir une finalité de développement homogène et regroupe un ensemble de projets définis,

Les projets sont répertoriés en trois rubriques :

- projets relatifs aux formations naturelles et aux plantations déjà existantes
- projets relatifs aux reboisements
- projets qui concernent l'utilisation de la biomasse forestière à des fins industrielles.

Ainsi, **six** secteurs géographiques, vingt zones homogènes ont été **délimités** et **trente** projets répertoriés à travers le pays.

5 - Politique [forestière et participation des populations]

Dans le **but** d'aider les populations à tirer un meilleur profit de la **forêt** qui est **une** composante importante du secteur rural, des programmes intégrant **à pbrt** entière ces populations ont été conçus et mis en **appli-cation**. Les **a s pec ts communau taires** du déveloippemen t **forestier** révèien t trois orientat ions fondamentales :

- a) aider les **populations locales** à tirer le maximum possible de **l'environ-nement** ;
- b) intégrer **les** projets dans une stratégie globale de développement aux niveaux **local** et national ,
- c) amener **les** populations locales à participer activement à la gestion des **ressources** forestières .

Au sujet de l'intégration des populations au développement forestier, plusieurs **recommandations** relatives à la législation forestière, au statut du domaine **national** mais aussi à l'organisation des collectivités locales ont été **faites**.

ii - ANALYSE CRITIQUE DU DOCUMENT

Deux grands axes se déigagen t de ce document :

- la satisfaction des besoins en bois des populations
- la lutte contre la désertification.

Les moyens techniques à utiliser pour atteindre ces objectifs sont l'aménagement' des formations naturelles et les opérations de reboisement. Cela **suppose**, et c'est bien affirmé dans le plan **directeur**, **une** zonation des régions écologiques avec des priorités spécifiques à **chaque** localité.

Il faut peut-être souligner à ce niveau l'imprécision des données de base aussi bien en termes de contraintes pédoclimatiques qu'en termes de potentialités forestières. Il est aléatoire de vouloir définir un objectif de reboisement pour une zone si l'on ne maîtrise pas les multiples contraintes écologiques qui, en fait, guident le choix des sites et des essences, condition première du succès d'un reboisement. Il en est de même des surfaces à reboiser ; lorsqu'on perturbe un équilibre écologique en enlevant les essences locales et en y introduisant des espèces exotiques, il ne faut pas le faire sur des milliers d'hectares. Pour cette question du reboisement, les exemples du PA RFOB (Projet autonome de Reboisement de la Forêt de Bandia) et du PARCE (Projet d'Aménagement et de Reboisement des Forêts du Centre Est) sont éloquentes et traduisent toutes les remarques que nous venons de faire.

L'aspect reboisement communautaire avec une meilleure valorisation des produits forestiers (politique de prix, utilisation d'essences à usages multiples...) est un des points forts du document.

L'autre moyen de lutte contre la pression anarchique sur la forêt est l'aménagement. On ne lui donne pas dans le document toute l'importance qui lui sied. Il est vain de tenter de planifier dans le temps et dans l'espace les actions à mener durant la vie des peuplements si l'on ignore les potentialités ligneuses sur pied et si l'on ne maîtrise pas la sylviculture des essences en question. Un tel plan de gestion conduit souvent à des prélèvements sur le capital et à une mauvaise reconstitution des "exportations".

Il est, impératif de mettre l'accent sur un rendement soutenu de ce qui reste de nos forêts tout en leur assurant une certaine pérennité.

Il n'est pas rationnel de penser à résoudre le problème de la déforestation par (le biais des reboisements (souvent avec des essences exotiques) de plus en plus tributaires d'aléas climatiques en ignorant les possibilités de régénération des essences qui contribuent à l'équilibre du milieu,

L'idée d'une zonation est excellente mais il apparaît clairement dans le plan directeur que cette délimitation qui implique que les grandes orientations et priorités décidées à l'échelon national soient traduites en

objectifs **régionaux**, ne cadre pas tellement avec les vrais problèmes. A ce niveau, la définition des priorités sectorielles n'est pas toujours judicieuse.

Le document aurait pu insister sur l'importance du rôle que doivent impérativement jouer les services traditionnels (inspections et secteurs] toujours **appelés** à prendre le relais de ces projets de courte durée et qui n'ont presque jamais les moyens humains, matériels et financiers d'assurer le **suivi** des actions initiées et qui sont souvent de longue haleine.

III - IMPLICATIONS POUR LE CNRF

A - Rôle de l'ISRA dans la définition de la politique forestière

Une **bonne** politique de gestion des ressources forestières passe par une **connaissance** préalable du milieu. La recherche peut contribuer à la définition des **écos ys tèmes fores tiers**, au diagnostic des différentes **con- train tes climatiques**, édaphiques, à l'inventaire des disponibilités ligneuses et à l'élaboration du plan d'utilisation des sols. Elle pourrait contribuer activement à la réalisation de monographies **zonales**.

B - Formulation de la politique

1 - Défini tibn des orien ta tions

Les **problèmes** les plus graves auxquels le secteur forestier est **con- fronté** actuellement sont la crise de bois de feu et la désertification. Néanmoins, le **secteur** forestier peut et doit contribuer à la **réalisation** de l'objectif d'**autosuffisance** alimentaire.

Le CNR F **n'a** pas participé directement à l'élaboration du plan direc- teur forestier (1981) mais le CTFT, maître d'oeuvre, a utilisé des données de ses travaux **et** a consulté ses chercheurs. Si aujourd'hui on devait procéder à la **redéfinition** d'une politique plus globale et plus intégrée, quelle pourrait **être la contribution** du CNRF ?

- A court terme, certains résultats disponibles peuvent permettre une analyse du **secteur** et une bonne connaissance du milieu.
- A moyen **terme**, le CNR F peut définir les études à envisager en vue d'obtenir des éléments d'information sans lesquels il est difficile de dégager **des** orientations.

2 - Définition de la stratégie

L'élaboration d'une stratégie d'aménagement in **tégré** suppose au préalable des études de factibilité qui tiennent compte des diverses contraintes.

Au **stage** actuel, la recherche est en mesure de donner des **indications** en vue de la conceptualisation d'un plan d'action forestier. En effet, il apparaît maintenant clairement que la foresterie gagnerait beaucoup en évitant de se contenter des zones marginales pour ses projets de reboisement à l'échelle industrielle. Ses reboisements monospécifiques en plein **sur** de grandes surfaces avec destruction préalable de la végétation dans **des** sites à forte agressivité **climatique** peuvent trouver des alternatives en des **introductions** localisées après les recommandations d'usage de la recherche. La station expérimentale du CNRF "plantations en irrigué" de Podor a fourni les éléments techniques qui ont permis la mise en **place** du projet "pôles verts" et la recherche est toujours présente dans la zone par le biais d'une station pilote. C'est la voie choisie par l'administration forestière et la recherche pour dégager une stratégie de lutte contre la désertification et pour la satisfaction des populations en produits ligneux dans la vallée du Fleuve Sénégal.

3 - Définition des instruments de la politique

- Instruments juridiques

Le reboisement ne peut pas à lui seul résoudre les problèmes que cause l'exploitation anarchique de nos forêts. Il ne suffira pas simplement de mettre l'accent sur le rôle du forestier en tant qu'agent de **développement** dans le code forestier en cours de révision, La législation forestière

devra tenir compte de la planification dans le temps et dans l'espace de toutes les interventions en forêt. A ce sujet, et dans le cadre d'une définition des instruments juridiques, le projet du CNRF "productivité et croissance des formations naturelles mixtes forestières et graminéennes" pourra fournir d'ici deux à trois ans les premiers éléments techniques indispensables à l'élaboration des règles d'aménagement (mise en défens, régénération, coupes...).

- Instruments financiers.

Il est nécessaire que les pouvoirs publics révisent la politique des prix des produits forestiers. Au Sénégal, malgré tous les problèmes inhérents à la désertification, le bois est gratuit ; la ménagère de Dakar ne paie que le transport du charbon de bois qui vient de Tambacounda. Si aujourd'hui le Gouvernement veut pratiquer une juste politique des prix, la recherche peut lui fournir des données sur les coûts de plantation et d'entretien, les techniques de carbonisation et peut entreprendre des études sur la filière bois, à partir des résultats déjà obtenus. Elle pourrait entreprendre des travaux sur les aspects macro-économiques de la commercialisation des produits forestiers qui pourraient permettre une meilleure connaissance de la participation du secteur forestier à l'économie nationale et permettre d'élaborer une politique de taxation des produits plus conformes aux réalités socio-économiques :

- Instruments techniques.

La crise actuelle du bois impose une diversification des sources d'énergie. La recherche dispose actuellement de résultats sur les caractéristiques énergétiques de la tourbe et va démarrer très prochainement un projet sur la torréfaction des bois.

Dans le cadre de la politique de reboisement, elle a mené des travaux pour une réduction des coûts de plantation par la production de barbatelles. Un programme de multiplication végétative est actuellement mené en collaboration avec la Faculté des Sciences : les aspects de bouturage, de greffage et de culture in vitro sont étudiés et permettront d'améliorer la productivité d'espèces forestières intéressantes pour le Sénégal et de multiplier

à grande échelle des génotypes bien adaptés au milieu. Toutes ces **recherches** et études pourront permettre de dégager des recommandations techniques pour la solution des problèmes énergétiques (amélioration des conditions actuelles de carbonisation, d'utilisation des différentes sources d'énergies, développement de nouvelles sources). La collaboration devrait dans ce domaine être renforcée avec le CERER, et également le CNRF devmit participer aux recherches menées par les autres départements de l'ISRA sur l'utilisation de la biomasse.

C - Exécution de la politique

1 - Participation aux actions de développement

La recherche essaie toujours d'être présente dans les secteurs géographiques pour travailler sur des sujets qui préoccupent l'administration forestière : le transfert à la recherche du projet gommier de Mbiddi illustre parfaitement: cet intérêt commun porté à l'Acacia seneqal dans la zone sylvo-pastorale. De grandes actions de développement sont entreprises au niveau des tonns du Sine-Saloum, des aménagements hydro-agricoles du Fleuve, des formations naturelles de Casamance en vue de leur enrichissement ; dans toutes [ces situations, la recherche est à même de fournir certaines indications techniques.

Dans le cadre de la politique d'économie d'énergie, la recherche est en train de tester les performances du four métallique par rapport aux meules traditionnelle et casamançaise.

Au niveau des grands chantiers de reboisement (Projet de Bandia), la recherche a mis en place un système moins onéreux de production de plantes (barbatelles).

2 - Appui aux projets de développement

La création de la Direction du reboisement et de la conservation des sols montre toute l'importance accordée aux projets de reboisement. A ce niveau, la recherche peut aider à l'identification, à la mise en place, au

suivi et à l'évaluation des projets. Elle peut actuellement donner au service des Eaux et Forêts des éléments de prise de décision sur l'opportunité de mettre en oeuvre certains projets comme la protection des mangroves, l'utilisation des plantes à latex, le jojoba, etc..).

Il convient de noter qu'un volet d'accompagnement dans un projet du service forestier impliquerait plus la recherche et lui permettrait non seulement d'avoir un rôle de conseiller dans le choix des sites et des espèces, mais aussi de disposer d'un financement continu.

La recherche assure la quasi-exclusivité de l'approvisionnement en graines de l'administration des Eaux et Forêts.

Il faut souhaiter un renforcement des moyens de la division du matériel végétal afin de mieux assurer la conservation de notre patrimoine phytogénétique.

D - Orientations scientifiques et programmation générale

(Voir document "Note d'orientation générale").

E - liaison recherche - développement - formation

Il est nécessaire de développer ce type de liaison au delà des structures de l'administration forestière qui constitue aujourd'hui le trait d'union avec les producteurs et exploitants. Les exploitants forestiers et les collectivités locales qui s'intéressent à la gestion des ressources forestières, devraient pouvoir entrer directement en contact avec le CN RF, pour obtenir les conseils et recommandations techniques dont ils ont besoin.

Le moyen le plus sûr de se rencontrer sur le terrain est d'instaurer à chaque fois que cela est possible un volet recherche dans les projets d'autant que les bailleurs de fonds sont toujours favorables à telle collaboration. L'unique tentative a été celle de PARFOB. La recherche s'est déjà mise à la disposition du Projet villageois de reboisement du Nord Ouest du bassin arachidier pour entamer avec lui les études préliminaires avant de prendre en charge le volet d'accompagnement. Elle va également s'occuper de l'arboretum du PRECOBA.

Le CNRF organise régulièrement des séminaires de formation d'agents forestiers pour tous les travaux de pépinière. Il accueille également des ingénieurs ou agents préparant leur mémoire de fin d'année.

Des chercheurs du CNR F sont souvent sollicités pour dispenser des cours à l'Ecole des Agents techniques, à l'ENCR, au FAPIS et au PARCE.

L'INDR a pris des contacts dans ce sens.